

ENJEUX ET ENTRAVES EN MATIÈRE DE MOBILITÉ DES CHERCHEUR·E·S

François BUSSY
(Vice-recteur Recherche, Université de Lausanne)

L'une des caractéristiques fondamentales du monde de la recherche est, à mon sens, l'échange, le partage et la confrontation des idées. J'en veux pour preuve le cruel déficit relevé à cet égard par les chercheur·e·s de l'UNIL, privés d'échanges directs et spontanés avec leurs collègues pendant le récent confinement lié à la crise du coronavirus, que ce soit en réunion de groupe ou plus simplement dans les couloirs ou à la cafétéria. Les échanges de vue en présentiel, planifiés ou spontanés, restent un élément fondamental et essentiel, voire intangible, de l'activité créatrice des chercheur·e·s.

La circulation et la confrontation des idées ont été mises en œuvre de tout temps, que ce soit par échanges épistolaires, colloques annuels de sociétés savantes, comptes rendus et actes de ces derniers et, plus récemment, par la publication de travaux originaux soumis à expertise par les pairs, dont l'un des buts est la critique constructive visant à clarifier et renforcer la pertinence du manuscrit. Avec le développement des sciences naturelles de laboratoire au milieu du XX^{ème} siècle, les échanges tenus lors de réunions scientifiques se sont rapidement révélés insuffisants et la pratique de séjours de formation dans des laboratoires de pointe s'est progressivement installée, au point de devenir incontournable, voire requise, dans tout développement de carrière en sciences naturelles depuis plus d'un demi-siècle. Cette pratique s'est progressivement généralisée à tous les champs disciplinaires et il est aujourd'hui presque inimaginable qu'un·e chercheur·e puisse faire carrière dans une université sans avoir fait preuve de mobilité professionnelle.

Mobilité incontournable toutes disciplines confondues donc, mais à quel(s) stade(s) du parcours d'un·e chercheur·e, à quelle fréquence, sous quelle forme (colloque, terrain, résidence, emploi...)? Y a-t-il un minimum requis en la matière pour éviter une mise à l'écart d'emblée de son dossier lors de postulations académiques, respectivement garantir ses chances de succès? Dieu merci non! Je n'ai en tout cas pas connaissance de normes, implicites ou explicites, en usage dans les commissions de présentation auxquelles j'ai participé ou dont j'ai lu les rapports, toutes disciplines confondues. Il n'en demeure pas moins, comme je viens de l'évoquer, que l'absence de mobilité – ou à tout le moins de volonté de mobilité – sera systématiquement pointée dans lesdites commissions et constituera un handicap majeur, voire rédhibitoire pour le ou la candidat·e.

J'ai le sentiment que la pratique de la mobilité varie passablement en fonction des domaines disciplinaires et, pour les plus jeunes, de l'incitation et des encouragements prodigués par leurs mentors. Au sein de la communauté des géosciences qui est la mienne, les jeunes chercheur·e·s qui effectuent leur travail de thèse consacrent leur temps au développement de leur projet et n'ont guère l'occasion de fréquenter des colloques ou d'effectuer des séjours dans d'autres universités (sauf si nécessaire à l'acquisition directe de données) jusqu'à ce qu'elles ou ils aient des résultats susceptibles d'être présentés, généralement vers la fin de leur engagement.

Il en va tout autrement dès le stade suivant, où les post-doctorant·e·s sont encouragé·e·s, notamment par les instruments de financement de «carrière» du FNS, à effectuer ce qui représente généralement un premier séjour de mobilité longue à l'étranger. Il est attendu que ce séjour – ou séjours successifs – soit accompagné d'une activité de colloque plus intense qu'au niveau du doctorat. Les commissions de recrutement commencent à relever ce genre d'activité dans les CV à partir de ce stade d'avancement de carrière.

Pour ce qui est des pratiques à l'UNIL, une récente étude menée dans le cadre de notre politique institutionnelle de durabilité visant à encourager une réduction des déplacements professionnels (mobilité courte de colloques), il apparaît clairement que les chercheur·e·s se déplacent d'autant plus souvent et loin qu'elles ou ils sont avancés dans leur carrière. Ceci tient sans doute en partie à un accès plus aisé aux ressources financières correspondantes.

Compte tenu de ce qui précède et notamment des enjeux de carrière évoqués, il est essentiel que la mobilité, moyenne à longue en particulier, des jeunes chercheur·e·s soit encouragée, facilitée et soutenue à tous les niveaux hiérarchiques, de la supervision de thèse à la Direction de l'Université, en passant par les collègues seniors, les consultants de recherche et les décanats. Il en va bien sûr de la carrière potentielle de ces personnes, mais aussi et avant tout de leur stimulation et épanouissement intellectuels, gage d'inspiration.